

**LISTE DE DELIBERATIONS**

**Séance du Conseil Municipal du 28 mai 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le Vingt-huit mai à vingt-heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 22 mai 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur PY Roland, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19  
 Nombre de membres présents : 14  
 Nombre de pouvoirs : 5  
 Nombre de membres votants : 19

**Présents :**

Roland PY, Sylvie BATICLE, Brigitte BRIGANT, Sophie DA SILVA, Sonia FRANÇAIS, Françoise YAHIA-CHERIF, Clément MATUSIAK, Jack AUZANNET, Brigitte MEURGER, Jean-Yves TROTTIER, Réjeanne RENAULT, Patrick PAYAN, Nadine DE BELLIS, Gilbert MONTAGNE.

**Pouvoirs :**

Jean-Michel BARONI à Roland PY  
 Patrice SAUBATTE à Jean-Yves TROTTIER  
 Denis VALLERANT à Sonia FRANÇAIS  
 Latifa BELKESSAM à Françoise YAHIA-CHERIF  
 Djibril CAMARA à Jack AUZANNET

A été nommé secrétaire de séance : Clément MATUZZIAK

**LISTE DES DELIBERATIONS**

	Vote à scrutin public	Approuvé à l'Unanimité
	Approbation du Procès-verbal du 27/03/2024	4 ABSTENTIONS (Réjeanne RENAULT, Gilbert MONTAGNE, Patrick PAYAN, Nadine DE BELLIS)
Délibération n° 2024/018	Création de 8 jobs d'été	Approuvé à l'Unanimité
Délibération n° 2024/019	Modification des tarifs du séjour d'été	4 ABSTENTIONS (Réjeanne RENAULT, Gilbert MONTAGNE, Patrick PAYAN, Nadine DE BELLIS)

Délibération n° 2024/020	Désignation des délégués de la commission de l'entente pour le gymnase Patrick RENAUD	A la majorité avec 13 VOIX POUR
Délibération n° 2024/021	Convention pour insertion de la Fête de la Rosière au Patrimoine Culturel Immatériel (PCI)	4 ABSTENTIONS (Réjeanne RENAULT, Gilbert MONTAGNE, Patrick PAYAN, Nadine DE BELLIS)
Délibération n° 2024/022	ECT : Offre de concours	Approuvé à l'Unanimité
Délibération n° 2024/023	Mise en place du dispositif d'autorisation préalable de mise en location et de la déclaration de mise en location (dit « Permis de louer »)	Approuvé à l'Unanimité
Délibération n° 2024/024	Mise en place du dispositif d'autorisation préalable aux travaux conduisant à la création de plusieurs locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant (dit « Permis de diviser »)	Approuvé à l'Unanimité
Délibération n° 2024/025	Rapport de la CLECT du 25 avril 2024	Approuvé à l'Unanimité

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à

Fontenay-en-Parisis, le 29 mai 2024

Le Secrétaire de Séance,  
Clément MATUZIAK

Le Maire,  
Roland PY

